



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 OCTOBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0366**

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Pacifique Airline au titre de l'année 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 OCT. 2023

et publié le

24 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 16 octobre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 octobre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Christelle MEGRET à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Anne-Françoise BESSON, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de prévention, la Communauté de communes Le Grésivaudan participe au financement de missions assurées par des partenaires ou des associations œuvrant à la prévention ou la résolution de conflits intrafamiliaux.

Depuis 2018, l'association Pacifique Airline propose des médiations familiales. Elle intervient essentiellement auprès de parents séparés qui ont des conflits au sujet des enfants et plus généralement auprès de tous les membres d'une même famille qui n'arrivent plus à communiquer (dans le cas de successions par exemple).

A l'origine, mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales pour faciliter le règlement des difficultés relatives au versement des pensions alimentaires, la médiation familiale est maintenant soutenue aussi par le Département de l'Isère, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le Ministère de la Justice dans le cadre de la conférence des financeurs.

L'association participe également à une expérimentation du tribunal de Grenoble visant à proposer aux couples en cours de séparation de bénéficier d'une médiation pour trouver un accord avant le jugement.

La médiation se déroule en deux ou trois étapes :

- Un entretien d'information gratuit d'environ 1 h, ouvert à tous, qui permet, dans 75% des cas, de trouver un accord,
- 2 à 5 entretiens de médiation d'1h30 à 2h chacun, payants selon les revenus des personnes (de 2 à 131 €),
- L'accord peut être ensuite homologué par le juge.

Actuellement, l'association assure les médiations au sein de l'Espace France Services intercommunal à Pontcharra via une mise à disposition gratuite des locaux un jour par semaine.

Cette activité sur le Grésivaudan mobilise environ 0,5 ETP réparti entre l'intervention de la médiatrice et le soutien d'une assistante administrative.

Quelques chiffres en 2022 :

- 68 entretiens d'information (gratuits),
- 54 séances de médiation

Au total, 106 personnes concernées réparties sur une quinzaine de communes du territoire.

La tendance 2023 indique une activité similaire à 2022.

L'association sollicite auprès de la Communauté de communes Le Grésivaudan, une aide financière d'un montant de 2 000 € visant notamment le maintien des entretiens d'information gratuits.

Les crédits sont inscrits sur le budget principal au chapitre 65 – article 6574 – Thématique Education – Gestionnaire PREVSOC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

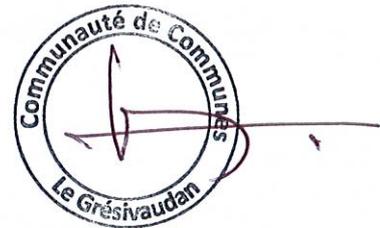
- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Pacifique Airline au titre de l'année 2023,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 16 OCT. 2023

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

